Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260320-DELIB172026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, Mme Françoise MOUCHEL, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Keven JUETTE, Mme Carole DIEUMEGARD, M. Louis LOUET, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET, Mme Guylène LAMBERT, M. Jean-Louis NICOLLE.

Secrétaire de séance : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR
Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION 17/2026 – 5.1 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints appelés à siéger sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Le Conseil Municipal, par :
15 voix POUR,
0 ABSTENTION,
0 voix CONTRE,

- **DECIDE** de fixer à quatre, le nombre d'adjoint au maire,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 20 mars 2026
et transmission en Préfecture, le 20 mars 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de Séance
Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh